Communauté de Communes du Haut-Chablais

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Réunion du COP 15 n°6 du 15 novembre 201

Séance de travail – ATELIER PADD n°1 Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Destinataires du compte rendu:

- Membres du COP15
- Personnes Publiques Associées (PPA)
- Bureaux d'Etudes (BE) missionnés
- Techniciens CCHC

Annexe:

- Liste de présence





Maître d'ouvrage : **Communauté de Communes du Haut-Chablais**Contact : Responsable Urbanisme - Jean-François BAILLEUX
Courriel : direction-urbanisme@hautchablais.fr

Tél: 04 50 84 68 15

Interlocuteurs principaux : **EPODE – BLEZAT**Tél : 04 79 69 39 51 – Fax : 04 79 96 31 09

Email: e.guyot@epode.eu

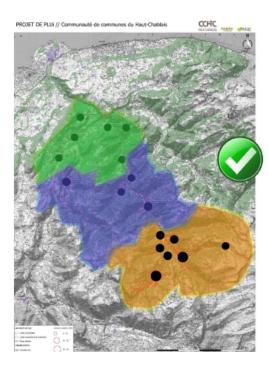
Email: mickael.etheve@blezatconsulting.fr

Dossier n° 16032

Ce compte rendu précise de manière synthétique les éléments présentés durant la séance et il restitue les remarques et observations des différents participants. La séance de l'atelier n°1 sur le PADD se déroule de la manière suivante :

1/ Préambule

- Rappel des enjeux territoriaux (suite aux ateliers réalisés durant l'été)
- Mise en perspective des objectifs de la délibération de prescription du PLUi
- Présentation du mode d'organisation des Ateliers



Travail en bassin de vie

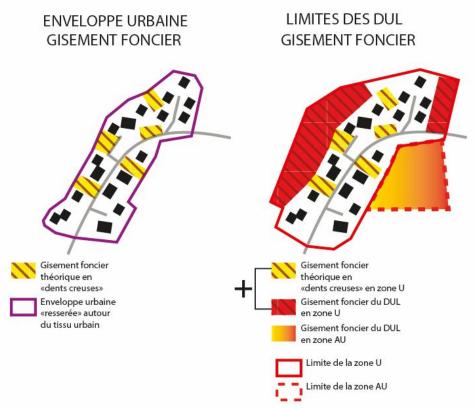
- ++ Travail en sous groupe
- ++ Cohérence géographique
- ++ Enjeux Communs
- ++ Logique de déplacement

PLUI-H CCHC COMMUNAUTÉ BE COMMUNES HAUT-CHABLAIS

Proposition RETENUE LE 05 octobre 2016 en COP 15



- EPODE/BLEZAT souligne que le travail en bassin de vie représente « une échelle d'analyse et de discussion » sur des territoires plus réduits, avec des enjeux communs. L'objectif est par ce biais de faciliter la réflexion et la discussion et donc l'expression d'éléments de projets, nécessaires à la co-construction du projet d'aménagement et de développement durable. A ce titre, il est rappelé que la délimitation de ces bassins n'est pas fixée sur le long terme et que « l'appartenance » à un bassin de doit pas occulter les dynamiques/interconnexions existantes entre les différentes communes.
- Remarque Communes de Montriond / St Jean d'Aulps : quelle offre foncière peut encore être définie dans les PLU ? Qu'entendez-vous par enveloppe urbaine ?
- Remarque Commune de Vailly ? : Quand travaillerons-nous sur les scénarios de croissance démographique ?
 - → EPODE rappelle la méthodologie de travail sur le PLUi sur ces différents sujets :
 - a) Le SCoT en cours va dans le cadre du DOO (le PADD est presque terminé) définir des perspectives de croissance (et donc à terme de volume foncier par intercommunalité)
 - b) La CCHC devra dans le cadre de son PLUi s'inscrire en compatibilité avec les prescriptions du SCoT en termes de croissance démographique. Le COP 15 devra faire un arbitrage sur un scénario prospectif.
 - c) Au-delà des perspectives d'évolutions démographiques il s'agira de définir un « modèle de développement » pour le haut-chablais, quel type de formes urbaines ? Dans quels secteurs ? le choix de ce modèle définir un besoin foncier sur la durée du PLUi, à savoir entre 10 ans et 12 ans, soit la moitié du SCoT du Chablais.
 - d) Ce besoin foncier doit être confronté à un travail établi par EPODE dénommé le gisement foncier à travers deux prismes d'analyse :
 - Analyse du gisement foncier par le prisme de l'enveloppe urbaine
 - Analyse du gisement foncier par le prisme des DUL (document d'urbanisme locaux)



- → Ce travail sera disponible en début d'année 2017.
- → NOTA BENE : les besoins en foncier « touristique » ou encore « économie » ne font pas partis du même calcul.

2/ Travail sous formes d'Ateliers « bassin de vie » - COMPTE RENDU DES DISCUSSIONS EN ATELIER

Attention : les éléments ci-dessous retraduisent les propos évoqués en atelier, ils n'ont pas été volontairement reformulés pour les conserver en tant que « paroles d'élus ».

Bassin de vie A: Les Gets, Morzine-Avoriaz, Montriond, la Côte d'Arbroz, Essert Romand.

Les communes des Gets n'est pas représentée.

Les propos détaillés ci-dessous sont issus des discussions en atelier.

THEME INTERCONNEXION/DEPLACEMENT:

Externes: une interconnexion à renforcer

Il s'agit de renforcer l'interconnexion du haut chablais avec le reste de la Haute-Savoie :

- 1) renforcer l'accessibilité sud du territoire par la vallée du Giffre, 80 % des flux routiers (touristiques) arrivent de Taninges/Cluses.
- 2) renforcer l'accessibilité nord du territoire, avec l'arrivée de la 2*2 et du Léman express sur l'agglomération de Thonon.
- 3) Col de Bassachaux Liaison avec Châtel Liaison avec la vallée d'Abondance

Internes : des difficultés, des projets de liaisons interstation et intrastation

- 1) Liaison télécabine Saint Jean d'Aulps Les Gets
- 2) Renforcer les services de liaisons entre Les Gets Morzine Avoriaz-Montriond
- 3) Projet liaison câble entre les deux versants des Gets
- 4) Liaison câble téléporté entre Morzine et Avoriaz

Les enjeux de stationnements sont forts, il faut travailler sur la mutualisation d'une part et sur la création d'offre de stationnements en amont des stations, sur Saint Jean-d'Aulps et sur Montriond.

Les enjeux sur les déplacements doux sont extrêmement important, car avec l'arrivée des vélos électriques (déjà très répandus sur les stations pour un usage touristique) un mode de déplacement alternatif est possible, du moins

pendant les saisons favorables. Le problème réside dans le manque d'infrastructures cycles/piétonnes entre les stations, il s'agira de s'appuyer sur l'étude itinéraires de déplacement menée par la CCHC.

THEME ARMATURE URBAINE:

- Les deux « pôles structurants » sont Morzine et Les Gets, cependant Les Gets reste plus distant des autres communes (Montriond, Essert, La Côte d'Arbroz)
- Les enjeux soulevés sur ce thème par les participants sont :
- Réussir à mieux penser l'offre en habitat permanent et à mieux la répartir, travailler sur le foncier, les formes urbaines.
- Les communes de premières couronnes des stations deviennent les « cœurs résidentiels » du territoire, il s'agit de mieux redistribuer l'offre en services ou en équipements et/ou de travailler sur le renforcement de la mobilité entre couronne résidentielle et stations.

THEME EQUIPEMENTS STRUCTURANTS:

- L'offre en équipements est plutôt satisfaisante mais la répartition est inégale et les conditions d'accessibilité présente un réel problème.
- L'offre de soins est défaillante, « il faut attendre plus d'une semaine pour avoir un rdv chez un généraliste ». Les équipements et les structures existent pour accueillir les médecins, cependant les médecins ne viennent pas s'installer.

THEME HABITAT ET PATRIMOINE:

- « il faut renforcer les centres anciens, reconquérir les dents creuses », car au-delà des enjeux agricoles il réside également au sein de ces espaces un enjeu de vie à l'échelle de la commune. Un développement urbain « central » peut également donner les conditions favorables au maintien ou à la création d'un tissu commercial de proximité.
- Il s'agit de répondre au parcours résidentiel des ménages et travaillant sur de la prospective foncière et sur des formes urbaines nouvelles permettant à des nouveaux arrivants de s'installer mais aussi aux jeunes de pouvoir rester sur le territoire.
- Les communes de première couronne « Montriond, Essert, La Côte » accueillent la population ne pouvant plus se loger dans les pôles stations des Gets et de Morzine.

THEME RESEAUX

- La couverture en assainissement collectif est plutôt satisfaisante, la STEP a logiquement été dimensionné en prévision des croissances démographiques et touristiques.
- Concernant l'eau potable, la ressource est satisfaisante mais devra être mis en perspective avec les besoins des stations. Au niveau du réseau il s'agit de travailler sur des interconnexions.
- Le contrat rivière doit être valorisé dans le cadre du PLUi.
- L'enjeu le plus « fort » sur ce thème reste l'arrivée du « haut débit ».

THEME DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE /TOURISTIQUE

- Le tissu économique « artisanal » doit être développé, les ZAE doivent être mieux connectées et il s'agit d'anticiper leur extension (taille, conditions d'aménagements). Elles constituent aussi des « vitrines » donc il s'agit d'avoir une vigilance particulière sur leur conditions d'aménagements.
- L'hébergement touristique est un enjeu très important, le potentiel de reconversion de lits froids reste énorme. Il s'agit de favoriser la création de lits chauds « pérénnes dans le temps ». Il existe deux projets d'hôtels sur Morzine et le projet du Club Med sur Avoriaz. Un projet d'hôtel est mentionné sur le Col d'Encrenaz également. (la présente liste n'est pas exhautive)
- Liaisons touristiques (cf partie mobilité)
- Le développement de la filière bois est un enjeu important, il faut réactiver le schéma de dessertes forestières.

THEME EQUIPEMENTS COMMERCIAUX:

- Il faudrait travailler sur la spécialisation des zones, certaines zones accueillent des activités artisanales nuisantes et des activités commerciales ou de services.
- L'accessibilité aux commerces reste un réel problème hors saison.
- La Côte d'Abroz présente un exemple de projets satisfaisant dans son centre village, à savoir la réalisation de 3 locaux commerciaux (qui ont facilement trouvés preneurs) et d'un café communal. La commune se résidentialise et l'enjeu « commercial » n'est pas négligeable.

THEME GESTION DE L'ESPACE :

- L'enforestement est un enjeu important, tant pour l'agriculture (disparition de surfaces exploitables) que pour le paysage.
- Les coupures vertes doivent être préservés quand c'est encore possible.
- Le traitement des limites séparatives est fondamental.

Bassin de vie B: BELLEVAUX, SEYTROUX, LE BIOT, SAINT JEAN D'AULPS.

THEME GESTION DE L'ESPACE :

L'enfrichement et la nécessité de maintenir l'agriculture : défricher oui, mais qui se chargera de maintenir les milieux ouverts ? Comment obliger les propriétaires privés à entretenir leurs parcelles boisées ?

Attention à porter sur le maintien des dessertes forestières.

Développer la filière bois pour valoriser les ressources locales.

Valorisation et maintien de l'agriculture

Pour le maintien de l'agriculture, le maire de Seytroux évoque une ferme communale envisagée sur leur commune, dans la même idée que ce qui s'était fait à Saint-Jean-d'Aulps. Néanmoins, il reste encore l'acquisition du terrain à faire par la commune.

Il annonce plus généralement les conflits sur des zones en bordures d'espaces agricoles : difficile pour les agriculteurs de faire signer des contrats aux propriétaires pour l'exploitation de leurs terres, alors que ces derniers ne cherchent qu'à rendre leurs terrains constructibles.

La question du « potentiel à bâtir » est importante : exemple de la zone artisanale « dépôtoir » à Seytroux qui est utile pour l'activité sur la commune, mais qui n'est pas aujourd'hui désignée sur la carte communale. Il faudra lui assigner de l'espace « U ou AU » dans le PLUi pour permettre de construire quelques entrepôts... tant de surface qui ne sera pas allouée à de l'habitat.

Il évoque l'idée de créer une fruitière « de vallée » sur la vallée d'Aulps pouvant bénéficier aux agriculteurs.

THEME TOURISME:

Projet de relier Saint-Jean-d'Aulps et Les Gets par remontées mécaniques. Certains élus attirent l'attention sur les impacts environnementaux et paysagers d'un tel projet.

Forte volonté de maintenir l'image de « villages » dans les bourgs, car c'est pour cela que les touristes viennent jusqu'au Haut-Chablais quand ils ne profitent pas des grandes stations.

THEME LOGEMENT:

Problématique des saisonniers : comment leur offrir des logements pas trop loin de leur travail. Les employeurs doivent avoir leur part à jouer pour loger leurs employés.

THEME TRANSPORT ET STATIONNEMENTS

Les saisonniers d'Avoriaz n'emploient que très peu les navettes mises à leur disposition. Problématique de stationnement. Idée évoquée de se servir de la zone de dépôts inertes du Jotty pour créer un parking P+R mais c'est un peu bas dans la vallée pour être efficace.

La commune de Saint-Jean-d'Aulps n'est pas favorable à établir un P+R sur sa commune si c'est pour desservir les stations concurrentes...!

→ Définir une stratégie de stationnement à l'échelle intercommunale

Regret que le TAD Pti'Bus n'ait pas fonctionné.

Concernant les modes doux, l'idée de permettre plus largement l'usage du vélo fait sourire dans un territoire aussi contraint par son relief et ses conditions météorologiques, néanmoins l'usage du vélo électrique fait tendre l'oreille. Sont évoquées les problèmes sécuritaires liés à la pratique du vélo sur les routes de montagne, de surcroit en hiver.

→ Améliorer le réseau cyclable entre Morzine et les Gets.

→ Permettre l'installation de bornes de recharge électrique dans toutes les communes a déjà été envisagé favorablement. Le covoiturage se pratique principalement par les personnes de Thonon qui se rendent sur le territoire du Haut-Chablais, les participants n'ont pas montré d'intérêt particulier au développement/à la valorisation de ce mode de transport alternatif.

THEME RESEAUX:

Maire de Seytroux : Si les prélèvements pour la neige artificielle sont faits au bon moment, il n'y a pas de raison de les interdire. Important pour lui de permettre les retenues collinaires.

Développer le haut débit sur l'ensemble du territoire. Nécessité générale de développer l'accès au Très Haut Débit pour favoriser la « mobilité virtuelle » et notamment le télétravail.

THEME EQUIPEMENTS / COMMERCES:

La Vallée du Brevon nécessite un équipement sportif.

Importance cruciale de maintenir les écoles dans les communes, car c'est le service clef qui maintient et/ou attire les populations dans les villages. Mais difficulté à gérer quand les enfants grandissent, les classes diminuent, ou à l'inverse quand il y a sur-fréquentation. Volonté de réfléchir la répartition des enfants à l'échelle intercommunale (regroupement scolaire ?).

Projet de maison médicale sur Lullin.

Manque de structure pour les personnes âgées.

Maintenir les commerces de proximité. Conforter St Jean d'Aulps.

THEME ARMATURE:

- Bellevaux :
- o Reconnue comme pôle primaire de la vallée du Brevon grâce au collège
- Maintien de la fruitière de Terramont et souhait d'agrandissement par ses tenants. L'élu évoque la difficulté de trouver une solution, car elle se trouve en bordure de route départementale RD 22
- Lac de Vallon et son barrage : patrimoine remarquable à valoriser
- Lullin :
- Reconnue comme (centralité commerciale)
- Le Biot :
- o Reconnue comme pôle local
- Seytroux:
- Projet de captage supplémentaire à Seytroux
- Saint-Jean-d'Aulps:
- o Reconnue comme pôle primaire
- o Forte progession de la forêt sur le Bas Thex
- Essert-Romand :
- o Zone commerciale de Vernay Bron : centralité commerciale, équipement structurant
- Un projet de réservoir au village de Graydon

Bassin de vie C: LA BAUME, LA FORCLAZ, LA VERNAZ, REYVROZ, VAILLY, LULLIN.

THEME MOBILITES / DEPLACEMENTS:

| ✓ | Thonon, de Perrignier, de Cluses) et routières (ex : futures 2*2 voies) , et aériennes (ex : aéroport de Genève) | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|
| 3 axes routiers stratégiques (RD 22, RD 26, RD902) et des interconnexions induites avec la Vallée verte, la Vallée l'agglomération de Thonon. Des enjeux d'interconnexions des 2 vallées de l'Aulps et du Brevon. | | | | | |
| ✓ | Maintenir, voire développer, les transports collectifs sous toutes leurs formes : bus intra-station, bus inter-stations en réfléchissant à une offre à partir de parking-relais dont les emplacements restent à définir, bus inter-urbains à partir de villes de Cluses et Thonon, transport à la demande ou encore transport par câble. | | | | |
| | Maintenir et conforter le réseau de transport collectif scolaire Envisager des alternatives aux transports individuels domicile-travail en facilitant la comobilité | | | | |
| ✓ | dédiés, P+R,) | | | | |
| | Organiser les P+R par exemple sur le site des parkings des « gorges », « Terramont », « Pont de Gys » | | | | |
| | Organiser les P+k par exemple sur le site des parkings des « gorges », « Terramont », « Pont de Gys » | | | | |
| ✓ | Développer les transports doux et alternatifs sur la base notamment de l'expérimentation de vélos électriques menée à Gets, sans oublier les infrastructures nécessaires (bandes ou pistes cyclables). | | | | |
| | Au sein des communes, favoriser la mobilité piétonne et cyclable pour les trajets domicile-école, domicile-commerces de proximité | | | | |
| | Garantir la sécurité des mobilités douces par des aménagements si nécessaire | | | | |
| ✓ | Préserver les capacités logistiques par des gabarits routiers adaptés et des aires de retournement si nécessaire ; | | | | |
| ✓ | Apaiser les centres bourgs et les hameaux en faisant mieux dialoguer urbanisme et axes de mobilité | | | | |
| <u>TI</u> | HEME ARMATURE : | | | | |
| | ✓ Densifier les zones urbanisées des centres-villages, lutter contre l'étalement urbain, travailler la forme urbaine | | | | |
| | Programmer le développement résidentiel et économique du secteur dans un souci de répondre aux besoins tout en maîtrisant les impacts et en préservant la qualité du cadre de vie Organiser des complémentarités entre les communes (ex : commerces, offres diversifiées de logements, | | | | |
| | organiser des complementantes entre les communes (ex . commerces, offres diversifiées de logements, services/équipements mutualisés) ☐ Conforter la centralité de Lullin comme « pôle local » | | | | |
| | ✓ Différencier l'urbanisation entre les communes supports des grandes stations, les communes supports des stations moyennes ou proches des grandes stations et les villages ruraux - Envisager des « plans de secteurs » | | | | |
| | ✓ Favoriser des aménagements, des requalifications du bâti existant, vecteur de liens sociaux entre les habitants (ex : mixité dans les logements, aménagement d'espaces publics, équipements structurants mutualisés, requalification de centre bourgs, liaisons douces,) | | | | |

THEME EQUIPEMENTS:

- Définir les besoins en terme d'équipements communaux et intercommunaux qu'ils soient sportifs, culturels ou de services aux publics pour structurer l'ensemble du territoire de manière cohérente Engager une réflexion sur une répartition pertinente des équipements et services sur le territoire et mutualiser en territoire voisin Maintenir voir améliorer l'offre de santé actuelle en développant notamment la télémédecine. Conforter l'offre en matière de petite enfance (ex : crèche et pôle scolaire de Vailly, micro crèche de La Baume,...) Structurer une offre pour la jeunesse y compris en lien avec les offres présentes sur les communes notamment de Montriond, St Jean d'Aulps, Morzine et à l'extérieur du territoire (ex : Thonon, Boege) Envisager un équipement 3^{ème} âge sur la commune de Rayvroz Envisager un pôle santé sur la centralité locale de Lullin Recourir à des politiques tarifaires favorisant un accès équitable entre usagers du territoire intercommunal et facilitant la mutualisation des services/équipements Envisager au cas par cas des requalification/valorisation des friches présentent sur le territoire (ex ; excolonies/centres de vacances) **THEME HABITAT / PATRIMOINE:** ✓ Créer les conditions d'une accession facilitée aux logements tant pour les habitants permanents que pour la population saisonnière qui doit également trouver à se loger dans des conditions décentes ✓ Diversifier des formes d'habitat, mieux l'adapter aux besoins différenciés des habitants □ Programmer une offre de logements diversifiés répartis entre les communes et répondant aux itinéraires résidentiels des habitants, favorisant leur maintien sur le territoire au cœur de leur vie Améliorer notamment les capacités d'offres en direction des jeunes ménages et primo-accédant ✓ Travailler la densification raisonnée du tissu urbain, le renouvellement urbain par une mutation des espaces bâtis et leur requalification □ Promouvoir la qualité architecturale et l'insertion paysagère du bâti, des équipements et des aménagements tout en limitant les conséquences en termes de coûts induits Accompagner les requalifications de bâtisses en centre bourgs dans le cadre d'une politique de logement, de mixité sociale, de confortations des centralités ✓ Favoriser la mixité urbaine et sociale □ Recourir à des opérations/aménagement autorisant la mixité des fonctions (ex : logements/commerces) et la mixité sociale ✓ Valoriser les patrimoines concourant à caractériser et faire savoir l'identité territoriale : petits patrimoines ruraux,
 - patrimoines religieux, patrimoines gastronomiques, patrimoines industriels et artisanales, alpages,...
- ✓ Mettre en réseau des sites majeurs « figure de proue » et permettant d'irriguer les autres sites du territoire (ex : le Forchat, Montagne des Sœurs, Les « Crêtes »,...)
- ✓ Mettre en valeur les itinéraires de randonnées, les espaces agricoles et naturels

THEME RESEAUX:

est en charge.

| | Programmer la desserte stratégique des Zones économiques et des équipements publics collectifs, offrir une capacité de télétravail et d'accueil/service pour les activités tertiaires | | | | | |
|-----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|--|
| | Développer les opportunités domestiques | | | | | |
| ✓ | Améliorer le maillage et les conditions de traitement de l'assainissement collectif du réseau aux, stations d'épuration | | | | | |
| | Améliorer la gestion qualitative et qualitative de la ressource en eau | | | | | |
| | Programmer le développement résidentiel et économique en lien avec la capacité des ressources et réseaux | | | | | |
| THEME ECONOMIE / TOURISME : | | | | | | |
| ✓ | Favoriser la poursuite du développement et la diversification de l'économie touristiqu e tout en tenant compte du réchauffement climatique, de l'évolution des comportements des touristes et de la nécessité de développer une activité touristique moins dépendante de l'hiver. | | | | | |
| | Valoriser le site de Jotty | | | | | |
| | En cohérence avec la stratégie des « espaces valléens » et diversification 4 saisons, favoriser le développement du tourisme itinérant (ex : cyclisme, camping-car et aire d'accueil) ainsi que du tourisme vert de pleine nature (gîtes, hébergements insolites, camping et équipements/services adaptés) | | | | | |
| ✓ | Créer des conditions favorables au maintien des entreprises existantes et à l'installation de nouvelles d'entreprises susceptibles de compléter l'offre avec notamment la création de nouvelles zones d'activités économiques par le biais d'une étude de faisabilité. | | | | | |
| ✓ | Envisager la création d'une structure permettant l'installation d'activités tertiaires dans des locaux dotés du haut-débit. | | | | | |
| | Programmer le développement de ZAE sur la commune de Lullin dans le cadre de la stratégique de développement économique intercommunale | | | | | |
| | Structurer une offre de locaux et services au tissu artisanal (ex : espaces vitrines, « villages des artisans »,) | | | | | |
| <u>T</u> | IEME EQUIPEMENTS COMMERCIAL : | | | | | |
| √ | Conforter les commerces du pôle local « Lullin » | | | | | |
| ✓ | Equilibrer l'organisation commerciale entre les communes (ex : entre Lullin et Vailly) en tenant compte de l'offre commerciale des pôles d'influence voisins (ex : pôle de Thonon, communes-stations) | | | | | |
| √ | Protéger les linéaires commerciaux et aménager les centres bourgs (ex : parking, trottoirs, places publiques, halles, | | | | | |
| | marchés) dans le souci de faciliter l'accès aux commerces y compris en modes doux | | | | | |

Encourager la valorisation des produits locaux (ex : points de vente collectifs, marchés de produits locaux,...) en lien avec

✓ Améliorer l'accessibilité numérique du territoire en accompagnant le développement du Très Haut Débit dont le SYANE

les spots touristiques et les axes de mobilités domicile-travail pour capter les flux

THEME GESTION DE L'ESPACE:

En lien avec la charte forestière de territoire :

- ✓ Optimiser l'organisation foncière des espaces forestiers notamment privés pour rentabiliser leur exploitation
- ✓ Intégrer les réseaux de desserte forestière ainsi que les documents de mobilisation de la ressource dans le document d'urbanisme intercommunal (ex : schéma de desserte, plan d'approvisionnement territorial, aire de dépôt et aire de stockage, site et/ou zone économique dédiée,...)
- ✓ Maintenir les sites d'activités du territoire dédiées à la valorisation des bois (ex : scieries, 2nde transformation, bois plaquette et/ou granulés,...),
- ✓ Favoriser des liens entre activités sur des zones économiques dédiées (ex : « pôle et plateformes bois »), et veiller à leur insertion paysagère et/ou dans le tissu urbain pour les sites existants
- ✓ Accueillir des activités liées à la valorisation des bois locaux, dont notamment les activités de transformation réencrant la valeur ajoutée sur le territoire
- √ Veiller au maintien/entretien des chemins ruraux lors d'exploitation forestière
- ✓ Préserver les espaces agricoles stratégiques dont notamment les espaces mécanisables contribuant à l'équilibre économique des exploitations (ex : système d'exploitation agricole « plaine-coteaux ») et les espaces porteurs de concours financiers publics (ex : aides PAC, PAEC-MAEC)
- ✓ Protéger les espaces agricoles nécessaires aux productions sous signes officiels de qualité (ex : système herbager et cahier des charges IGP, AOP)
- ✓ Décliner une stratégie foncière sur les espaces agricoles (ex : veille SAFER, portage-rétrocession, transmission-installation,...)
- √ Favoriser les projets collectifs de valorisation des produits locaux et les projets de création de valeur ajoutée
- ✓ Autoriser mais encadrer la diversification agricole (ex : agritourisme) pour favoriser des compléments de revenu en zone de montagne tout en contrôlant les risques de mutation du bâti

Madame la Présidente remercie tout le monde pour la richesse des échanges et donne rendez-vous au COP15 au 14 décembre prochain

Annexe

Présents à la réunion du COP15 n°6 du 15/11/2016 PADD1

| COMMUNE | NOM | Prénom | Fonction |
|--------------------|-----------------|------------------|------------------|
| BELLEVAUX | BERNAZ | Célia | Conseillère |
| BELLEVAUX | CONVERSET | Michel | Adjoint |
| LA BAUME | DALLA LANA | Françoise | Conseillère |
| LA COTE D'ARBROZ | MUFFAT | Sophie | Maire |
| LA COTE D'ARBROZ | BAUD | Marie-Thérèse | Conseillère |
| LA FORCLAZ | GALLAY | Cyrille | Adjoint |
| LA FORCLAZ | GALLAY | Gilbert | Maire |
| LA VERNAZ | GARIN | Jacqueline | Maire |
| LA VERNAZ | HAUTEVILLE | Laurent | 1er Adjoint |
| LE BIOT | JAMMET | Geneviève | Adjointe |
| LE BIOT | TOURNIER | Henri-Victor | Maire |
| LULLIN | CRAYSTON | José | Adjoint |
| LULLIN | DEGENEVE | Alain | Maire |
| MONTRIOND | LAGRANGE | Georges | Maire |
| MONTRIOND | BRAIZE | Alain | Conseiller |
| MORZINE | FOURNET | Bernard | Conseiller |
| REYVROZ | CORNIER | Andrée | 1er Adjoint |
| REYVROZ | LOMBARD | Gérald | Maire |
| SAINT JEAN D'AULPS | BOIRE-VARLET | Catherine-Sophie | Adjointe |
| SAINT JEAN D'AULPS | COTTET-DUMOULIN | Patrick | Maire |
| SEYTROUX | BOYAT | Sylvie | Conseillère |
| SEYTROUX | MORAND | Jean-Claude | Maire |
| VAILLY | TRABICHET | Yannick | Maire |
| LES GETS | Absent | | |
| ESSERT-ROMAND | Absent | | |
| | | | |
| ORGANISME | NOM | Prénom | Fonction |
| AGRESTIS | FACON | Coralie | BE Environnement |
| AGRESTIS | VIAL | Dorine | BE Environnement |
| EPODE | GUYOT | Etienne | BE Urbanisme |
| BLEZAT | ETHEVE | Mickaël | BE Urbanisme |
| CCHC | WILT | Cédric | Urbanisme |
| CCHC | GLEIZES | Lidwine | Environnement |
| CCHC | BAILLEUX | Jean-François | Urbanisme |
| | | | |